

*Travaux de la Chambre*

qu'ils soient déployés par les gouvernements, par l'industrie ou par les citoyens.

La disposition habituelle assurant une information de grande qualité est un des principaux éléments du plan vert. Certes, il y a beaucoup à faire dans ce domaine complexe, mais nous sommes résolus à fournir aux Canadiens les données qu'il leur faut pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs propres activités et de celles des autres en matière d'environnement.

Le gouvernement appuie pleinement l'idée que les ministères fédéraux doivent rendre compte de l'utilisation des ressources d'un point de vue environnemental. Le plan vert souligne que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la réalisation de l'objectif du développement durable et que tous sont responsables des conséquences que peuvent avoir leurs actions sur l'environnement.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[Traduction]

**M. Angus:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si la Chambre a terminé l'étude des initiatives parlementaires, je me demande si la Chambre accepterait de suspendre la séance jusqu'à 18 heures, étant donné qu'elle sera appelée à se pencher plus tard sur les événements qui se déroulent actuellement à l'extérieur de la Chambre.

[Français]

## SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors votre attention s'il vous plaît. Je pense que la façon de procéder c'est que si j'ai le consentement unanime nous pouvons passer tout de suite à la motion d'ajournement. Mais je n'ai pas besoin du consentement unanime pour suspendre les travaux jusqu'à 6 heures s'il n'y a pas unanimité pour procéder immédiatement. Y a-t-il unanimité? La Chambre consent-elle à ce que nous passions à la motion d'ajournement?

Une voix: Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre suspend donc ses travaux jusqu'à 18 heures.

(La séance est suspendue à 17 h 44.)

[Traduction]

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 56.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## LE PROJET DE LOI C-29

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, il y a eu des pourparlers entre les représentants des divers partis à la Chambre. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

Que, par dérogation au Règlement et aux usages ordinaires de la Chambre, la Chambre retire l'Affaire émanant du gouvernement n° 4, après l'adoption du présent ordre; que, après le retour au travail des employés membres de l'alliance de la Fonction publique du Canada et d'autres syndicats concernés, l'étude du projet de loi C-29, Loi concernant la rénumération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit interrompu immédiatement après la deuxième lecture et ne soit plus poursuivie;

que, dans l'éventualité où l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Conseil du Trésor ne parviendraient pas à s'entendre, et compte tenu des inconvénients qui s'ensuivraient pour le public, le projet de loi C-29, Loi concernant la rénumération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit réputé renvoyé au Comité plénier de la Chambre; et

que, dès le début des travaux relatifs aux Ordres émanant du gouvernement, la Chambre entame l'étude dudit projet de loi en comité plénier et que toutes les questions nécessaires pour disposer dudit projet de loi à cette étape et à l'étape du rapport soient mises aux voix sans autre débat ou amendement, au plus tard à 22 h 00 le même jour; que le jour de séance suivant, la Chambre entame l'étude en troisième lecture du projet de loi C-29; et

que toutes les questions nécessaires pour disposer dudit projet de loi à cette étape soient mises aux voix sans autre débat ou amendement au plus tard à 22 h 00 le même jour; et

Monsieur le Président, sauf erreur, vous verrez qu'il y a consentement unanime pour terminer sur le champ l'étude du projet de loi C-29 à l'étape de la deuxième lecture. J'ajouterai que le vote sera réputé avoir été demandé et différé jusqu'à 15 heures demain.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Monsieur le Président, je veux simplement faire clarifier une chose, car le gouvernement a fait de bons efforts de communication à ce sujet. Est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait confirmer pour la gouverne des députés que le président du Conseil du Trésor va réellement rappeler les employés au travail pour 11 heures demain